

Pour faire suite à l'établissement des nouvelles zones de pêche du Canada, nous avons l'intention d'amorcer des négociations en vue de l'élimination graduelle des opérations de pêche par les pays qui ont traditionnellement pêché dans les régions en cause, savoir, la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, la France, l'Espagne et l'Italie. En ce qui concerne les opérations de pêche des États-Unis dans ces régions, il est proposé qu'elles continuent selon les dispositions de l'accord *ad referendum* sur les privilèges réciproques de pêche que nous avons récemment négociés avec ce pays. Outre leurs traditions de pêche, les États-Unis et la France possèdent également par traité certains droits au large du littoral est du Canada, et ces droits seront naturellement respectés.

Avant de conclure je pourrais peut-être me reporter à la Note qui a été remise à notre ambassadeur à Washington le 14 avril, et à la réponse qu'il a remise hier au nom du Gouvernement du Canada. Lorsque les députés de l'opposition ont soulevé la question il y a deux jours, j'ai bien précisé que nous avions déjà demandé le consentement des États-Unis pour renoncer à la pratique diplomatique habituelle de refuser de publier les échanges de Notes, mais que néanmoins j'aborderais de nouveau cette question. Depuis, notre ambassadeur a souligné avec instance au secrétariat d'État l'importance de publier l'échange de Notes afin de démentir une fois pour toutes les renseignements erronés publiés dans certains journaux américains et selon lesquels la Note américaine contenait des menaces. J'ai déjà assuré à la Chambre que la Note ne contenait aucune menace du genre, et que le résumé de la Note publié par le secrétariat d'État en reproduisait fidèlement la substance.

Nous avons aujourd'hui reçu la réponse du secrétaire d'État Rogers à ma proposition de publier le texte de la Note diplomatique du 14 avril. La voici:

"Le secrétaire d'État regrette de ne pouvoir agréer la proposition du Gouvernement canadien de surseoir à la pratique diplomatique habituelle interdisant de publier les Notes que s'échangent les gouvernements, à propos de notre Note du 14 avril 1970 concernant la présentation, par le Gouvernement du Canada, de mesures législatives sur la pollution des eaux de l'Arctique, les pêcheries et les limites de la mer territoriale. Étant donné l'intérêt qu'éveillent dans le public les questions commentées dans la Note, les États-Unis ont repris l'essentiel de la Note dans leur communiqué du 15 avril 1970."

---

S/C